



Club Cynophile de St-Avé

Association loi 1901 – affiliée à la Société Canine Bretonne
Reconnue d'utilité publique
Numéro officiel d'habilitation : HA 2288

C.C.S.A.

Président :
Mr Serge SOVY
Kerthomas
56400 PLUMERGAT
☎ 02 97 57 67 44

CONCOURS I.G.P. (R.C.I)
C.S.A.U – Certificat – 1 – 2 – 3
Les 6 et 7 avril 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre concours RCI qui se déroulera sur notre terrain
Rue Jean Laviquel à St Avé (56 Morbihan)

Le juge de ce concours est : **Monsieur BARRERE Robert**

Les Hommes assistants sont :

Mr COLMANS Tony et Mr ZAMPIERI Xavier

La clôture des engagements est fixée impérativement au : **30 mars 2019**

Le Club assurera la restauration les **Samedi midi et Dimanche midi.**

Les terrains seront de composition herbage.

Pour une bonne organisation nous vous demandons de bien vouloir effectuer la réservation des repas en même temps que l'engagement et joindre le chèque correspondant libellé à l'ordre de :

CLUB CYNOPHILE DE ST AVE

Renvoyez le tout à :

M. SOVY Serge, 21 rue Kerthomas – 56400 PLUMERGAT
☎ : 02 97 57 67 44

Le Club pourra effectuer des réservations de chambres d'hôtel si vous le souhaitez. Un emplacement pour les camping-cars est également prévu auquel cas merci de nous préciser l'heure et le jour de votre arrivée pour l'accueil.

Le rendez-vous pour les deux journées est fixé à **8 heures.**

Dans l'attente de vous accueillir participants et membres de vos Clubs recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments Cynophiles.

FEUILLE D'ENGAGEMENT

« Concours I.G.P (RCI) » au Club Cynophile de St-Avé (HA 2288)

Samedi 6 & dimanche 7 avril 2019

PROPRIÉTAIRE

Mlle / Mme / M Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable : Adresse mail :

Club représenté :

Régionale :

CHIEN

N° du carnet de travail :

Joindre :

- la photocopie du certificat antirabique
- 2 étiquettes d'identification avec leur support

<p>Collez ici</p> <p>L'étiquette d'identification</p> <p>Du Chien.</p>
--

CONDUCTEUR : (si différent du propriétaire)

Mlle / Mme / M Nom : Prénom :

ÉPREUVES : (mettre une croix dans la case)

CSAU *Chien avec pedigree : joindre une photocopie du pedigree ou du certificat de naissance*
Chien sans pedigree : joindre une photocopie de la carte d'identification au nom du propriétaire

I.G.P Certificat IGP 1 IGP 2 IGP 3

Juge : « Monsieur Robert BARRERE »

Hommes Assistants : Mr COLMANS Tony Mr ZAMPIERI Xavier

Chaque conducteur est responsable des préjudices et accidents corporels ou matériels causés par son chien.
L'organisation ne pouvant en aucun cas être tenue pour responsable.

Engagement	15 € x	=	€	repas samedi midi	14 € x	=	€
CSAU	15 € x	=	€	repas dimanche midi	14 € x	=	€
	Total		€	Total			€

Signature du conducteur

Cachet du club et signature du Président

Clôture des engagements le 30 mars 2019 Feuille d'engagement à retourner avec les règlements à